

Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 5 septembre 2017

Présidence: Christian Hay

Ouverture: 20h00

Appel: 41 membres présents, 11 membres excusés, 3 membres non excusés

Excusés	
	Philippe Anderegg
	Pierre Beck
	Anne Beck
	Michel Deruaz
	Nathalie Eynard
	Véronique Grin
	Yves Guisolan
	Giorgio Micello
	Cécile Rod
	Romain Savelli
	Christian Scaiola
Non Excusés	
	Andreas Buntschu
	Rémi Founou
	Nicolas Mivelaz

Le quorum est atteint: 75%

Ordre du jour

1. Assermentations
2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2017
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité – Communiqué No 10 et Communiqué du service culturel.
5. Election de l'huissier-suppléant du Conseil communal
Dépôt de préavis:
6. N° 19 – Adoption d'un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux - (Commission ad hoc + Commission des finances).
N° 20 – Subvention quadriennale pour le Casino Théâtre de Rolle - (Commission des finances).
N° 21 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018 - (Commission des finances).
N° 22 – Demande de subventionnement de loyers en faveur de la Société coopérative d'habitation de Rolle (SCHR) - (Commission ad hoc).



Conseil Communal de Rolle

7. Préavis municipal N° 17 – Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre Communes – Rapport de la Commission ad hoc et prise de décision
8. Préavis municipal N° 18 – Demande d'un crédit pour la première phase du projet de fusion entre les Communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin – Rapport de la Commission ad hoc et prise de décision
9. Préavis municipal N° 20 – Subvention quadriennale pour le Casino Théâtre de Rolle – Rapport de la Cofin et prise de décision.
10. Préavis municipal N° 21 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018 – Rapport de la Cofin et prise de décision
11. Associations intercommunales.
12. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président procède à l'assermentation de M. Philippe Blaser (PSRV), Mme Malika Manaa (PSRV) et M. Guy Morier-Genoud (PLR); le Conseil est ainsi au complet.

Il souhaite ensuite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié au point 7 relatif au Préavis municipal N° 17, point qui est retiré afin que la Cofin puisse rapporter à son sujet. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité, après que Mme Schmutz a fait remarquer cette suppression est scandaleuse car la commission ad hoc a été capable de rapporter durant l'été et pas la Cofin qui semble ainsi diriger la situation et dicter le calendrier. Le Président souligne que la Cofin l'avait informé du retard pris à traiter le PM 17, ce qu'il a omis de prendre en compte en rédigeant l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

3. Communications du Président

Le Président procède à la lecture des lettres de démission des conseillers Christian Fluhr (PLR), Aude Weber (PSRV) et Arbenta Zejna (PSRV). Il lit ensuite un courrier de la Municipalité relatif à l'article 16 du règlement du Conseil communal qui, en raison de la démission de M. Christophe Rojard, propose la nomination de M. Joseph Sallaï, employé communal et concierge du Château, à la fonction d'huissier suppléant jusqu'à la fin de la présente législature. Son entrée en fonction peut intervenir dès le 5 septembre 2017 si un point relatif à son élection figure à l'ordre du jour.

Lors de la séance de juin 2017, des débats nourris ont eu lieu au sujet de la seconde vice-présidence. A la suite de cela les chefs de groupes se sont réunis avec le Président, au début juillet, afin de discuter de la répartition des groupes dans les commissions conformément à la demande du groupe Vert lib'. Cette discussion a donné un bon résultat qui a abouti à un compromis correspondant à l'attente du groupe demandeur. Il n'a par contre pas été discuté de la seconde vice-présidence et une nouvelle séance n'a pas pu être organisée pour en discuter. Ceci explique qu'aucun point à l'ordre du jour ne mentionne cette élection. Le Président précise qu'il n'a pas l'intention de remettre ce sujet à l'ordre du jour avant que les chefs de groupes ne soient parvenus à une entente.

Au sujet des votations du 24 septembre, il dresse l'éloge de la démocratie et la prestation de serment en ouverture de séance a rappelé la promesse faite par chacun d'œuvrer pour le bien de la communauté. Il est important, lors d'un référendum communal, tel le référendum spontané qui se profile, de constater que les partis politiques sont divisés en interne et cela impose une discipline supplémentaire qui est la courtoisie. Il exhorte les conseillers à faire en sorte que cette courtoisie soit toujours de mise dans les conversations et échanges. Il faut savoir mesure garder.



Conseil Communal de Rolle

Il leur demande également de servir de support aux étrangers qui ont le droit de vote communal afin de les aider dans leur démarche de votants. Il a par ailleurs reçu, de la part d'un conseiller, une requête pour l'admission d'un observateur lors du dépouillement. Après renseignements pris auprès du Préfet, ce statut est admis dans le cas d'un électeur établi dans la commune avec droit de vote. Le ou les observateur-s potentiel-s doivent s'annoncer au Président d'ici au vendredi 8 septembre au plus tard. Toujours au sujet du référendum, il informe avoir reçu ce jour un recours émanant de Mme Cécile Rod, conseillère communale Vert lib'. Ce recours demande la correction d'un certain nombre d'éléments de la brochure explicative éditée par la Municipalité. Ce recours s'adresse à la Municipalité, ainsi qu'au Conseil communal et le Président invite les membres du bureau à venir en discuter à l'issue du Conseil car réponse doit être donnée au vendredi suivant, dernier délai.

Mme Bermejo Dubois demande pourquoi c'est aux membres du Bureau de statuer sur le recours de Mme Rod alors que cette dernière demande une prise de position du Conseil.

Le Président précise que le recours est adressé au Canton et que c'est ce dernier qui décidera, ce ne sera ni la commune de Rolle ni le Conseil communal de Rolle. Le recours s'oppose au contenu de la brochure que la Municipalité a éditée et c'est donc à la Municipalité de prendre position ; une prise de position est en outre demandée au Conseil communal et au Préfet à ce sujet. Au vu du délai et pour des raisons pratiques, il ne pense pas que le Conseil parviendra à discuter dans les temps une prise de position documentée et étayée, alors que les conseillers n'ont pas reçu le texte du recours, lui-même n'ayant reçu que la copie d'un fax. L'expression de la position du Conseil sera émise par le Bureau car c'est la structure la plus petite du Conseil qui peut s'exprimer en son nom.

4. Communications de la Municipalité

Mme Choulat Pugnale donne quelques informations au sujet du Port ouest dont l'inauguration se fera bien le 30 septembre, même si quelques travaux seront encore à finaliser à l'extérieur du port; la partie officielle se déroulera dès 11h00 avec comme invité d'honneur M. Stève Ravussin. Ce sont les sociétés du port qui organisent cette manifestation. Pour la Débridée, les clefs devaient être remises au gérant le 1^{er} septembre, mais au vu du retard, cela se fera vers la mi-septembre. L'inauguration quant à elle aura lieu après les vacances d'octobre.

M. Haldimann fait remarquer que les communications culturelles ont été étoffées, et du 22 au 24 septembre le Casino lancera sa saison de spectacles.

M. Echenard fait remarquer que le caniveau central de la Grand Rue fait des cliquetis lors du passage de véhicules car une défectuosité a été décelée dans la matière qui relie le caniveau physique et la route. Les ingénieurs sont intervenus et un caniveau pose encore problème, problème qui sera bientôt résolu. Il passe ensuite à la centaine de bornes posées à la Grand Rue dont une dizaine est souvent heurtée par des véhicules. Les bornes touchées sont généralement celles qui sont placées aux extrémités; ce problème sera résolu par des poteaux souples, comme celui posé devant la pharmacie, qui sont plus hauts et donc plus visibles. Les coûts de réparation des bornes sont neutres pour la Commune, les fautifs étant le plus souvent identifiés. Il passe au point 7 des communications municipales qui évoque les navettes « Cristal ». Depuis plusieurs années la Municipalité réfléchit à l'avenir du Green Bus et à son évolution. Il s'est lui-même rendu en Alsace, avec quelques autres intervenants tels Car Postal, chez le fabricant des navettes afin de les voir en action. Elles viendront pour la première fois en Suisse à Rolle, même si elles ne sont pas encore homologuées au niveau européen. M. Echenard a dû mener à bien de nombreuses formalités durant l'été pour obtenir le droit de les faire rouler sur le territoire public, et il a obtenu une aide appréciable du Service des Automobiles qui a pris en charge les démarches légales. Une convention a été passée entre le SAN, Car Postal et la commune de Rolle pour la circulation de ces navettes qui ont une grande capacité d'usagers debout, mais pour la démonstration du week-end suivant, il y aura 4 personnes assises et 4 personnes debout, même si le maximum est de 19 personnes debout. Plusieurs simulations



seront effectuées, entre autres sur les quais, car le but de ces navettes Cristal est de rouler pendant les travaux du plan de quartier Buttes-Jardin qui impliqueront une suppression partielle ou totale du parking de la rue du Temple. L'idée est de changer les habitudes de parcage à Rolle en pensant la mobilité différemment. Par la suite le Green Bus pourrait être remplacé par ces navettes Cristal, navettes qui rouleront en ville du vendredi 8 septembre au dimanche 10 septembre. Les Conseillers communaux seront autorisés à prendre place et à circuler en essai dynamique, ce qui ne sera pas autorisé au public. Il fait visionner ensuite une présentation du Cristal et de ses capacités d'extension. Rolle aurait la primeur suisse de la circulation de ces véhicules.

5. Election de l'huissier-suppléant du Conseil communal

La Municipalité propose M. Josef Sallaï en tant qu'huissier suppléant, en remplacement de M. Christophe Rojard. Ce dernier est élu à l'unanimité.

6. Dépôt de préavis

N° 19 – Adoption d'un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux - (Commission ad hoc + Commission des finances).

Ce préavis sera retiré de l'ordre du jour afin que la Cofin puisse rapporter.

N° 20 – Subvention quadriennale pour le Casino Théâtre de Rolle - (Commission des finances).

N° 21 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018 - (Commission des finances).

N° 22 – Demande de subventionnement de loyers en faveur de la Société coopérative d'habitation de Rolle (SCHR) - (Commission ad hoc).

La commission se compose comme suit: M. Schatzmann, Président; MM. Bréchon, Monod, Jalleb; Mmes Eynard, Safi, Dévaud.

La commission est adoptée à l'unanimité.

7. Préavis municipal N° 17 – Demande d'un crédit de construction pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre Communes – Rapport de la Commission ad hoc et prise de décision

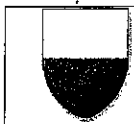
Selon l'ordre du jour modifié, ce point est retiré et sera traité ultérieurement.

8. Préavis municipal N° 18 – Demande d'un crédit pour la première phase du projet de fusion entre les Communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin – Rapport de la Commission ad hoc et prise de décision

M. Petit, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis le Président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Bermejo Dubois demande à la Municipalité ce que couvre l'enveloppe; elle aimerait connaître le détail des frais.

M. Jaquet lui répond que cela est dû au fait que la stratégie dans ses détails n'a pas encore été établie, sachant que toutefois la soirée d'information du 24 août était une première étape. Les heures du chargé de mission sont comprises dans l'enveloppe, heures qui seront importantes au départ pour la création du concept, réunir les informations et explorer les diverses pistes, positives et négatives, et accompagner tous



Conseil Communal de Rolle

les groupes de travail qui se réuniront dans les prochaines semaines et durant une année pour suivre le processus et ensuite établir un rapport.

Mme Bermejo Dubois constate qu'il s'agit des honoraires du chargé de mission sur une année.

M. Jaquet complète en disant que ces honoraires font partie de l'enveloppe mais n'en représentent pas l'intégralité (frais induits par les groupes de travail, l'édition de documents, etc...) sachant que le montant se décompose en Fr. 150'000.- pour la première phase et Fr. 50'000.- de réserve.

Mme Choulat Pugnale rajoute que la somme concerne les phases de 1 à 5. Un tableau détaillé dans le préavis explique ces différentes phases.

M. Haldimann rajoute à titre d'exemple que cela peut aussi servir à rétribuer les auxiliaires qui ont participé à la mise en place de la soirée d'information.

Le Président clôt la discussion et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 18 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.- destiné aux phases 1 à 5 du « Phasage du projet de fusion » annexé, à prélever sur le compte 1010.562'.1 – Projet de fusion entre les communes d'Essertines, Rolle et Tartegnin.
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 2 ans et imputer cette somme au compte 1010.3314.1 Frais de fusion.

Le Préavis N° 18 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 5 septembre 2017

9. Préavis municipal N° 20 – Subvention quadriennale pour le Casino Théâtre de Rolle – Rapport de la Cofin et prise de décision.

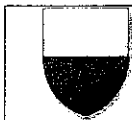
M. Paley, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis le Président ouvre la discussion sur le fond.

Le Président clôt la discussion et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 20 de la Municipalité du 19 juin 2017,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide



Conseil Communal de Rolle

D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 560'000.- en termes de subventions pour les 4 prochaines années à l'Association du Casino Théâtre de Rolle

D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme du compte de fonctionnement N° 1520.3653 « Subvention annuelle au Casino Théâtre », à raison de CHF 140'000.- par année de 2018 à 2021.

Le Préavis N° 20 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 5 septembre 2017

10. Préavis municipal N° 21 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018 – Rapport de la Cofin et prise de décision

M. Paley, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis le Président ouvre la discussion sur le fond.

Le Président clôt la discussion et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 21 de la Municipalité du 14 juillet 2017,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5%.

Le Préavis N° 21 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 5 septembre 2017

11. Associations intercommunales.

M. Bréchon prend la parole afin de détailler les ordres du jour de la séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon du 21 septembre 2017. Il y a 2 ordres du jour, un pour les communes qui ont voté le dispositif de financement DISREN et un ordinaire pour celles qui ne l'ont pas voté. L'un des points importants de l'ordre du jour ordinaire est celui du dépôt de préavis pour la révision du règlement du Conseil intercommunal, ainsi que celui qui demande un crédit de Sfr. 36'000.- pour accompagner le Conseil des Jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans. A l'ordre du jour DISREN il y a 2 préavis de demandes de crédit d'investissements; le premier est de Sfr. 459'338.- pour le financement du passage inférieur de la gare de Gland, et le second de Sfr. 1'298'600 pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1 à Mies, Tannay, Coppet et Founex), ce qui représente pour la commune de Rolle un montant Sfr. 100'000.- environ, donc Fr. 16.- par habitant. A noter que les communes qui ont voté le DISREN provisionnent 1 point d'impôt dans le budget.



Conseil Communal de Rolle

Mme Choulat Pugnale complète en signalant que la Municipalité a évoqué le sujet du Conseil régional l'après-midi même où elle a signalé qu'il serait utile que les représentants rollois de ce Conseil se voient afin de préparer la prochaine séance.

Mme Bermejo Dubois remercie la Municipalité de son initiative. Elle revient sur un point important de l'ordre du jour ordinaire qui est celui de l'élection du Comité de Direction dont Mme Tecon démissionne. Elle regrette cette décision et aimerait connaître la stratégie mise en place par la Municipalité, et si elle va émettre une proposition de remplacement à Mme Tecon, sachant que seuls des municipaux peuvent être membres du Codir.

M. Jaquet confirme que la Municipalité y a réfléchi, sachant que l'ancien syndic ne souhaitait pas poursuivre non plus au vu de la charge de travail très importante. A ce jour, au vu des projets en cours tel celui de la fusion, il est impossible pour les municipaux et le syndic de dégager suffisamment de temps pour faire partie de ce Codir. Il est vrai que c'est regrettable au vu de l'image pas très participative qui est ainsi donnée au Conseil Régional, mais c'est la réalité des faits et la place serait peut-être reprise par le syndic de Dully.

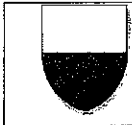
Mme Bermejo Dubois regrette amèrement cette décision car la présence de Rolle au Codir est un appui à différents projets et l'on perdra énormément d'informations. Les simples conseillers du Conseil Régional subissent un peu les informations, les communiqués du Codir sont reçus le soir-même sans possibilité d'en parler avec les autres rollois, et le fait de perdre cette position au niveau du Codir va affaiblir la position de Rolle; les projets seront subis au lieu que l'on en soit partie prenante.

Mme Tecon explique qu'un Codir d'associations intercommunales se doit de réfléchir en termes de région plus qu'en celui de communes. La région rolloise, par le hasard des votes et le manque de candidatures a 3 représentants et ce ne serait qu'un juste retour des choses que d'avoir un représentant en moins. Elle revient sur la charge de travail qui en découle, charge qui est énorme. Si elle a démissionné, c'est justement à cause de cette charge de travail, sachant que les séances et souvent les rendez-vous ont lieu à Nyon. Son dicastère de l'aménagement du territoire est certainement plus lourd que celui de la communication par exemple, et il demande de la médiation, de la proactivité pour discuter avec les communes et essayer de les arranger ainsi que pour discuter avec des privés et avec le Canton; vont arriver également les « zizas » (zones artisanales) que le Canton veut déléguer aux Conseils régionaux. Il faut préparer les séances, se déplacer, en plus de la charge de conseiller municipal, gérer sa profession en dehors de la Municipalité, et il est impossible de tout concilier avec en plus la vie familiale et la santé à préserver. Elle est très ennuyée de quitter ce Codir parce que c'est très riche et extrêmement intéressant mais il est impossible de tout faire et d'être partout.

M. Roland comprend bien la réponse de la Municipalité et il a d'ailleurs déjà entendu dire que la charge de représentant au Codir est vraiment lourde, mais trouve préoccupant d'être la seule commune qui n'a pas de candidat et qui ne veut plus faire partie du Codir alors que d'autres se battent pour avoir un siège. On sera écarté des décisions du Codir et on n'y aura plus d'influence, ce qui n'augure rien de bon.

M. Jaquet constate que l'on en revient toujours à la question des revenus et souligne que Rolle est la seule commune à ne pas laisser les jetons de présence relatifs aux séances du Codir. Les heures passées dans les Conseils régionaux ne sont pas payées alors que chacun a une entreprise ou un métier. Il pourrait libérer plus d'heures pour la chose politique mais il faut que les revenus suivent. Ceci est un des paramètres à prendre en compte.

M. Roland trouve que finalement il ne s'agit que d'une question financière; avant il était question de surcharge de travail alors qu'à présent il s'agit de manque de jetons de présence, et il rappelle que ceux-ci ont été intégrés à leur rémunération.



Mme Tecon tient à remettre l'église au milieu du village; il y a des questions de volonté et les possibilités. Comme le Syndic l'a dit, les municipaux ont des emplois extérieurs à la commune et elle a par exemple l'opportunité d'étendre son temps de travail externe à la commune de 20% à 40%... que doit-elle faire sachant justement qu'elle ne peut pas tout faire? Elle a beaucoup fait durant 12 mois et à présent elle doit estimer les plus et les moins de ses différents emplois. Elle ne sait pas si elle se représentera aux prochaines élections et doit choisir un chemin de vie, sachant que travailler à 120% c'est encore possible, mais pas à 160%. Il n'est pas légitime de demander à quelque municipal que ce soit de cesser son cursus professionnel pour hypothétiquement ne pas être réélu par la suite. Elle est un peu vexée de ce qu'elle entend ce soir parce que tous les Municipaux ont montré de l'énergie et un engagement certain qui ne peuvent être remis en cause.

Le Président recadre le débat et suggère, si la Municipalité n'est plus représentée au Codir, que celle-ci invite parfois le syndic de Perroy aux séances de préparation. Effectivement, ce qui a été exprimé dans la salle est un souci que chacun partage, mais les municipaux n'ont pas à justifier leurs choix de vie et leurs emplois du temps.

12. Propositions individuelles et divers.

M. Paley revient sur le préavis N° 17 et précise que la Cofin avait demandé à M. Echenard de faire figurer le plan des travaux de la route des Quatre Communes sur le site intranet de la commune. Il ne l'a pas trouvé mais il serait utile pour se faire une opinion précise avant le prochain conseil, alors qu'il n'y a que la commission ad hoc qui a pu en disposer.

M. Echenard a relayé cette demande au service informatique pour que les conseillers communaux aient accès à ces informations ; malheureusement ce service est un peu débordé et ne peut répondre à toutes les demandes. En principe dès le lendemain un petit répertoire supplémentaire contenant tous les documents relatifs à ces travaux devrait être disponible.

Mme Schmutz se souvient que lorsqu'elle faisait partie de la Cofin, il se disait que le travail de conseillers communaux et de municipaux devrait être du bénévolat. Ce qu'elle a remarqué ce soir c'est que c'est du bénévolat sauf pendant les vacances... et elle conseille aux Municipaux de présenter un nouveau plan des rémunérations.

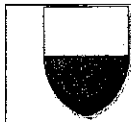
Mme Safi a vu un bandeau d'annonce pour un kids' camp et demande comment ça se passe pour ce genre d'activités. Est-ce que la Municipalité est partie prenante, a-t-elle participé financièrement ou a-t-elle juste loué la salle communale ? Le programme dégage un très fort prosélytisme...

M. Haldimann reviendra avec plus de précisions.

M. Jalleb a une remarque au sujet du passage piétons au giratoire Châtelain; il a déjà signalé à une Municipale que l'endroit est très dangereux; un passage piétons à moins de 50 mètres après le giratoire du bas de l'avenue de la Gare en tournant à droite ne permet pas aux automobilistes d'avoir le temps de s'arrêter. Son expérience dans les transports lui permet de dire que c'est très dangereux pour les piétons. Un autre point noir est celui des lampadaires et il a dû récemment témoigner lors d'un incident à la Grand Rue dans une zone de travaux où une automobiliste a infligé des dégâts à un lampadaire. Le lampadaire a été réparé et un jour plus tard le même lampadaire était à nouveau endommagé; la commune gaspille de l'argent pour la réparation de ce matériel car les fautifs ne s'annoncent pas.

Le Président précise que le terme « lampadaire » correspond à celui de « borne » utilisé dans les communications de la Municipalité ; il revient sur les propos de M. Echenard publiés dans le quotidien « La Côte » du jour, à savoir que tous ces incidents ne coûtent rien à la commune puisque les responsables sont pour ainsi dire toujours identifiés et retrouvés.

M. Jalleb s'insurge contre ces propos et confirme que les responsables passent entre les gouttes.



Conseil Communal de Rolle

M. Paley revient sur le même sujet car il a lu que M. Echenard prévoyait la pose de poteaux, et il rappelle que celui qui se trouve près de la pharmacie a aussi été embouti; il se demande si ces poteaux ne devraient pas être plus gros et plus visibles.

M. Echenard rappelle que ce poteau souple a été posé car on s'est rendu compte que les automobilistes en provenance de Lausanne, qui voulaient tourner à la rue du Temple, mordaient sur le passage des piétons qui étaient alors en danger. Il a donc fallu contraindre les automobilistes à contourner un poteau, poteau souple et non pas dur et rigide comme celui qui se trouve au giratoire Jolimont. Le poteau est si souple que les véhicules peuvent même rouler par-dessus. En posant ces poteaux souples aux endroits où les bornes sont régulièrement touchées, on va en grande partie résoudre le problème de la visibilité des bornes. Il confirme par ailleurs qu'il est possible de retrouver les automobilistes coupables de dégâts et M. Jalleb est le bienvenu au Service technique communal pour le constater noir sur blanc. Il en profite pour annoncer la venue d'une navette « Cristal » le week-end suivant, et la manifestation qui en découle est en grande partie prise en charge par un sponsor qui est Car Postal, et l'Hostellerie du Château joue également le jeu en servant à boire.

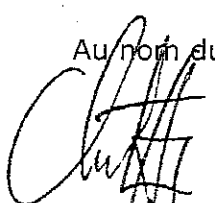
M. Schatzmann, à propos du giratoire qui se trouve à la sortie de Rolle en direction de Genève, demande à M. Echenard si vraiment il n'est pas indiqué quand on sort de la Grand Rue. Il a récemment constaté que quand on revient de la place de la Harpe il est parfois extrêmement délicat de s'engager sur le rond-point car les automobilistes qui débouchent de la Grand Rue et qui accélèrent en direction de Genève le font souvent très vite. Il serait judicieux de corriger le manque de signalisation.

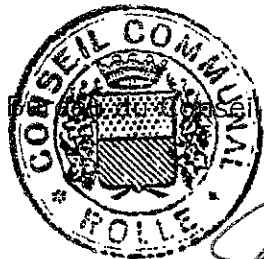
M. Bréchon revient sur la question des indemnités et d'un article dans le quotidien 24Heures dans lequel le conseiller communal Michel Deruaz déclare, en tant que Président de la Cofin à cette période, que peut-être il aurait fallu prévoir des exceptions à la règle. Le Conseil régional aurait pu en être une, car il s'agit d'une tâche supplémentaire qui n'est pas en lien direct avec la gestion communale. M. Bréchon pense que tout le Conseil doit se rappeler de la votation sur les jetons de présence qui a abouti à leur restitution à la bourse communale avec 2 voix d'écart, et il croit que pour ce Conseil régional il faut créer une exception. On pourrait imaginer une interpellation suprapartisane qui déboucherait sur une résolution. Ce pourrait aussi être le détonateur du préavis évoqué par Mme Schmutz.

Le Président propose de remettre les jetons de présence de la présente session aux habitants de la vallée sinistrée de Bondo aux Grisons en tant que marque de solidarité. Les conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité.

Le Président clôt alors la séance à 21h21.

Au nom du Conseil communal


Christian Hay
Président




Violaine Cherpillod
Secrétaire

